

PROCES VERBAL
DE LA REUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 Février 2020

L'an deux mille vingt, et le vingt-cinq février à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de SERNHAC, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur PIALOT Bernard, Maire.

Présents : Mme PAULIN Evelyne, ROUMEJON Solange, LAURENT Syham, FERNANDEZ Véronique, HOURSAL Eloïse, GAILLARD Anne-Marie, Mrs GLAS Pascal, DUPRET Gaël, CHAY Gilles, PIALOT Bernard, PIALOT Ludovic, ABELLAN Pierre, SCHMISSER Roland

Absents : Luc RENSON procuration donnée à Mme GAILLARD Anne-Marie,
Grégory GARCIA procuration donnée à FERNANDEZ Véronique
Philippe THOULOZE procuration donnée à PIALOT Bernard

Mrs DESCAMPS Thomas, Mmes JULLIEN Marie et FAURE Arline

Secrétaire: Mme FERNANDEZ a été désignée secrétaire de séance.

Lecture et approbation du Compte rendu du 21/01/2020

PARC NATUREL REGIONAL

Monsieur le Maire informe que le Comité de Pilotage (COFIL) relatif à l'étude de faisabilité du projet du Parc Naturel Régional des Garrigues et de l'Uzège a souhaité qu'une association soit créée pour se charger de déposer le dossier de candidature à la Région afin de solliciter l'avis d'opportunité auprès de l'Etat.

Les communes adhérentes disposeront toutes d'une voix, La cotisation sera de 0.50 € par habitant. Cette somme sera arrêtée statutairement afin de garantir la stabilité des contributions des membres. Elles participeront à l'écriture de la Charte du Parc.

Il demande à l'Assemblée de bien vouloir délibérer à cet effet :

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :

D'adhérer au projet de Parc Naturel Régional

Autorise Mr le Maire à signer tous documents s'y rapportant.

BOUCLE CYCLO DECOUVERTE

Monsieur le Maire explique :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le projet de boucle cyclo-découverte présenté par le PETR Garrigues et Costières de Nîmes,

Considérant que le développement de la pratique du vélo constitue une demande forte de la population et représente un potentiel intéressant pour le développement du tourisme sur le territoire,

Considérant que les boucles cyclo-découvertes sont des itinéraires cyclables balisés sur routes « partagées » entre vélos et autos, sélectionnées pour leur faible trafic,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal décide de :

Approuver le tracé de la boucle cyclo-découverte présenté par le PETR Garrigues et Costières de Nîmes et annexé à la présente délibération.

- Accepter la pose de la signalétique nécessaire à l'aménagement de cet itinéraire sur la commune de Sernhac dont la réalisation et l'entretien seront assurés par la Communauté d'agglomération Nîmes métropole.

Autorise Mr le Maire à signer tous documents s'y rapportant.

AMENAGEMENT SECURITE DANS LE CADRE DES AMENDES DE POLICE

Monsieur le Maire expose au conseil municipal le projet des aménagements de sécurité à réaliser sur la commune.

Il propose le plan de financement suivant :

Montant des aménagements : 19 980,00 € HT

Subvention Amendes de police : 11 988,00 € HT

Part communale : 7 992,00 € HT

Après avoir entendu l'exposé, le Conseil Municipal :

- Décide la réalisation de ces aménagements de sécurité
- Sollicite l'aide du Conseil Départemental
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents s'y rapportant

DETERMINATION DES TAUX DE PROMOTIONS POUR AVANCEMENTS DE GRADE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que conformément au 2^{ème} alinéa de l'article 49 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il appartient désormais à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité Technique Paritaire, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommé au grade considéré, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promu à ce grade.

La délibération doit fixer ce taux pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade.

Vu l'avis du Commission Administrative Paritaire, en date du 28/01/2020

Le Maire propose à l'assemblée :

- de fixer les taux suivants pour la procédure d'avancement de grade dans la collectivité pour la filière technique, comme suit :

CADRES D'EMPLOIS	GRADES	TAUX (EN %)
Adjoint Technique	Adjoint Technique Principal de 2eme classe	100 %

Le Conseil Municipal,
Adopte, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.
Cette délibération annule et remplace celle du 16/08/2018

MOTION DE SOUTIEN A LA FILIERE VIN

Considérant la décision de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) d'autoriser les USA à prendre des mesures de rétorsions commerciales dans l'affaire des subventions illégales accordées au groupe Airbus, notamment par la France;

Considérant la décision des USA de taxer les vins tranquilles français à hauteur de 25% de leur valeur ;

Considérant que cette décision est inique car la filière vin est étrangère au conflit de l'aéronautique et est donc une victime collatérale ;

Considérant les menaces des USA de soumettre à brève échéance l'ensemble des vins, vins mousseux et eaux-de-vie de vin français importés sur leur territoire à des droits allant jusqu'à 100% de leur valeur;

Considérant que ces décisions anéantiraient la position des vins français sur ce marché et auraient des répercussions économiques désastreuses et sans précédent à court et long terme pour nos territoires ;

Considérant que la filière vin et eaux-de-vie de vin permet de diminuer le déficit commercial de la France de plus de 10 milliards, qu'elle représente ainsi le second poste excédentaire de la balance commerciale après l'aéronautique ;

Considérant que ce score à l'export est réalisé par près de 6 000 entreprises ; que cela bénéficie directement et indirectement à 80 000 exploitations viticoles qui dynamisent les territoires concernés en faisant travailler leurs fournisseurs et l'ensemble des commerçants et artisans qui y sont installés;

En conséquence, les élu(e)s du Conseil demandent à Monsieur le président de la République Française –

- faire tout ce qui est en son pouvoir pour empêcher la catastrophe économique qui s'annonce et qui serait la conséquence de décisions nationales et notamment de réfléchir à une suspension provisoire de la taxe dite < GAFA D en vue de trouver un compromis à l'OCDE;

- reconnaître à la filière vin le statut de victime dans le conflit AIRBUS et en conséquence de mettre en place un mécanisme simple et efficace d'indemnisation des entreprises et exploitations de la filière vin touchées par les représailles américaines.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre les membres présents.

Suivent les signatures.

Convention concours d'abrivados Commune/Nîmes Métropole

Monsieur le Maire donne lecture de la convention à intervenir entre la Commune et la Communauté d'Agglomération de Nîmes Métropole pour l'organisation d'un concours d'abrivados.

Il demande à l'Assemblée de bien vouloir délibérer à cet effet :

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :

D'accepter cette convention

D'autorise Mr le Maire à signer celle -ci et/ou tout autre document s'y rapportant.

SEANCE LEVEE A 20H